

Image not found or type unknown



Isolement des personnes âgées

Par **PAUZAT Federic**, le **18/07/2017 à 13:49**

Bonjour, je voudrais répondre à "steam31", Ain, Posté le 18/04/2015 à 20:26

Je viens de découvrir la situation de cette personne. Il ou elle a entièrement raison rien n'est actuellement fait légalement parlant pour obliger les enfants, petits enfants et arrières-petits enfants, pour partager le travail en ce qui concerne le délaissement des personnes âgées.

J'envisage d'établir une pétition à ce sujet qui reprendra, toute l'argumentation développée par "steam31", sur votre forum avec son accord. Il semble que la législation depuis avril 2015 ait un peu évoluée. Mais, il reste beaucoup à faire pour soulager ceux qui dans les familles concernées font quelques choses pour ne pas laisser seuls leurs parents âgés.

Merci de m'avoir lu.

Fred06130